

AR Prefecture017-200041614-20260310-2026_03_36-DE
Reçu le 13/03/2026*Aunis-
Sud*

Imagine la futurelité

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du mardi 10 mars 2026
DELIBERATION n°2026_03_36**CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE 2026 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT
AVEC LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL LES MILLE PLATEAUX – LA ROCHELLE POUR LES
INTERVENTIONS SCOLAIRES**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Laurent ROUFFET) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD - Eric BERNARDIN – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Barbara GAUTIER) – Didier BARREAU - Pascale GRIS – Joël LALOYAUX - Marie France MORANT - Baptiste PAIN (a reçu pouvoir de Olivier DENECHAUD) – Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN – Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Catherine MOREAU - Lydia BERETTI -Philippe BARITEAU – Jean Michel SOUSSIN - Matthieu CADOT - Philippe BODET - Christophe FOLOPPE (a reçu pouvoir de Valérie RIVÉ) – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE – Kevin BAYNAUD – Frédérique RAGOT			
Présent/ Membre suppléant : Yannick BODAN			
Absents : Danielle BALLANGER (excusée), François PELLETIER (excusé), Steve GABET (excusé), David CHAMARD (excusé), Bruno CALMONT (excusé), Didier TOUVRON (excusé), Thierry PILLAUD (excusé) Pascale BERTEAU, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, Jean-Yves ROUSSEAU, Stéphane AUGE, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance :
Philippe BARITEAU**Convocation envoyée le :**
04 mars 2026**Affichage de la convocation le :**
04 mars 2026**Auteur de l'acte :** Jean GORIOUX, Président**Télétransmission en préfecture le :**
13 MARS 2026
n°: 017-200041614-20260310-2026_03_36-DE**Date de publication sur le site Internet :**
18 MARS 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_36-DE
Reçu le 13/03/2026

CONTRAT TERRITORIAL D'EDUCATION ARTISTIQUE 2026 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL LES MILLE PLATEAUX – LA ROCHELLE POUR LES INTERVENTIONS SCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud,

Vu le budget primitif de l'année 2026,

Vu le Contrat Territorial d'Education Artistique (CTEAC) 2025-2028 signé entre la Communauté de Communes Aunis Sud, la DRAC, le Rectorat et le Département de la Charente-Maritime,

Vu les projets d'actions culturelles programmés sur le territoire de la Communauté de Communes par le Centre Chorégraphique National en lien avec le CTEAC et la présence de l'Unité Mobile d'Animation Artistique (UMAA) à Surgères,

Vu les projets de conventions de partenariat avec le Centre Chorégraphique National (CCN) de La Rochelle Mille Plateaux,

Madame Catherine DESPREZ, Vice-Présidente en charge de la Culture rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a signé en 2024, avec la DRAC, le Rectorat et le Département, un Contrat Territorial d'Education Artistique, pour 3 années scolaires (2024-2027).

Elle ajoute que le CTEAC s'est fixé comme objectifs généraux 5 axes :

- 1°) Assurer une équité géographique et territoriale dans l'accès aux arts et à la culture,
- 2°) Créer un volet « Petite enfance et éveil culturel »,
- 3°) Soutenir des projets spécifiques ambitieux du type résidences d'artistes ou des projets fédérant plusieurs établissements et communes du territoire,
- 4°) Développer l'offre culturelle existante,
- 5°) Valoriser les contenus déjà développés sur le territoire Aunis Sud.

Après avoir travaillé en 2024/2025, principalement sur la musique, l'année 2026 sera consacrée au théâtre et à la danse, plus généralement au corps en mouvement.

Aussi, le Centre Chorégraphique National Mille Plateaux situé à La Rochelle a proposé d'organiser des ateliers d'éducation artistique en lien avec la danse et le mouvement dans 3 écoles du territoire. Ces projets seront réalisés avec l'activation de l'Unité Mobile d'Animation Artistique qui sera présente à Surgères au mois d'avril, puis fin mai 2026.

La programmation se décomposerait ainsi

1°) Une résidence d'artistes dans les Ecoles Jules Ferry (CE2 – 23 élèves) et Jean Jaurès de Surgères (CE1 – 23 élèves), par le Collectif A/R qui sera présent pour des ateliers danse autour de l'œuvre « Placement Libre ».

Objectif : Travailler avec le dedans/dehors, liberté & prise d'espace / Course/élans.

Dates : 3 périodes :

- 4, 5 et 6 mars
- 27, 28, 29 avril
- 26, 27, et 28 mai 2026 pour 22 heures d'ateliers/classe.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_36-DE
Reçu le 13/03/2026

Budget prévisionnel :

SURGERES - 2 CLASSES - 2 INTERVENANTS Collectif A/R			
Catégorie	Montant (€)	Financier	Recette (€)
Salaires	3 040,00	CCN	2 000,00
Repas (défraiement)	508,16	CdC FONDS PROPRES	1 450,84
frais administratif	100,00	CdC SUBV DRAC	2 097,32
Repas (cantine)		COMMUNE - repas cantine	-
Hébergement	500,00		
Transports des artistes	1 340,00		
Temps convivial Surgères	60,00		
TOTAL	5 548,16		5 548,16
coordination CCN	947,10	valorisation CCN	947,10
TOTAL	6 495,26	TOTAL	6 495,26

2°) Une résidence d'artistes dans l'école de Saint Georges du Bois (CM1-CM2 - 28 élèves) durant laquelle l'artiste Martin Gil proposera des ateliers de danse autour de sa pièce « Tordu ».

Objectif : À travers des ateliers de danse, d'écoute et de mise en mouvement, les participant·e·s exploreront le rapport entre corps individuel et énergie collective, questionneront les tensions entre foule et identité, et s'impregneront de l'atmosphère des concerts de Rock National Argentin comme espace de liberté, de communion et d'engagement. Le projet mêle expérimentation sensible, réflexion critique et expression corporelle autour d'une force poétique et politique.

Dates : lundi 25, mardi 26 mai et jeudi 28 mai 2026 en journée complète soit 15 heures d'ateliers avec restitution dans la foulée le jeudi 28 après-midi à Surgères au sein de l'UMAA

Budget prévisionnel :

St Georges Du Bois - PROJET MARTIN GIL - 1 CLASSE			
Catégorie	Montant (€)	Financier	Recette (€)
Salaires	624,00	CCN	405,41
Repas (défraiement)	264,20	CdC SUBV DRAC	732,00
frais annexe hospitalité	90,00	CdC FONDS PROPRES	720,00
Repas (cantine)	10,00	COMMUNE - repas cantine	10,00
Hébergement	225,21	moins tva	- 242,00
Transports	352,00		
Temps convivial Surgères	60,00		
Transport groupe vers UMAA	600,00	Commune	600,00
TOTAL	2 225,41		2 225,41
coordination CCN	947,10	valorisation CCN	947,10
Total	3 172,51	total	3 172,51

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_36-DE
Reçu le 13/03/2026

3°) L'association SESSION et l'artiste Anka Postlic proposeront le projet « Micro Faune » dans l'école de Bouhet(CE2 – CM1)

Objectif : Le projet *microFaune* est axé sur la relation danse / image à travers sa diversité artistique, son appartenance à la sphère digitale. *MicroFaune* prend la forme d'une cabine / studio pour selfie chorégraphique. Cette cabine est installée dans l'école On y entre pour se filmer on y propose un geste de danse.C'est une invitation à danser pour l'objectif d'une caméra ou d'un smartphone à travers des dispositifs simples. Il s'agit de produire un film, une vidéo non identifiée, ou un live streaming, considérant le cadre (l'écran) comme une scène à investir avec son corps et son individualité, d'une manière libre, improvisée ou préparée, que l'on soit artiste, danseur·euse ou amateur·rice ou totalement novice.

Dates : 23 et 24 février, 30 et 31 mars, 2 avril, 17 mai, 28 mai.

Budget prévisionnel :

BOUHET - PROJET MICROFAUNE Antac Postlic -SESSION - 1 CLASSE			
Catégorie	Montant (€)	Financier	Recette (€)
Salaires	1 444,00	CCN	1 370,08
forfait montage	1 000,00	CdC SUBV DRAC	1 200,00
frs adm	50,00	CdC FONDS PROPRES	2 012,70
Repas défralement soir et petit dej	358,78		
cantine	30,00	COMMUNE - repas cantine	30,00
Hébergement	560,00		
Transports	840,00		
coordo techn	200,00		
forfait internet	70,00		
transport enfant à surgères	600,00	Commune	600,00
temps conviviale	60,00		
TOTAL	5 212,78		5 212,78
coordination CCN	947,10	valorisation CCN	947,10
	6 159,88		6 159,88

Madame Catherine DESPREZ, Vice-présidente en charge de la Culture rappelle que pour financer ces projets la Communauté de Communes perçoit une subvention de la DRAC d'un montant total de 15 000 €, destinée à financer les cachets des artistes. Une demande de subvention est également présentée au Département (2 000 € demandés).

A noter enfin que dans le cadre du CTEAC, les communes et autres partenaires du territoire sont invités à participer au financement.

A ce titre, il est souhaité que les repas pris à la cantine ou encore les transports des élèves vers les lieux culturels ou de restitution des ateliers soient pris en charge par les communes, les SIVOS ou encore les associations des parents d'élèves et/ou les écoles.

Pour organiser ces ateliers avec 3 artistes ou collectifs différents, le Centre Chorégraphique National propose de signer 3 conventions de partenariat distinctes, définissant ainsi les relations et responsabilités de chacun des intervenants notamment les engagements en termes d'organisation, de logistique, d'accueil et de relations financières.

C'est pourquoi, pour le projet de résidence d'artistes dans les Ecoles Jules Ferry et Jean Jaurès de Surgères, dans lequel le Collectif A/R intervient, la Communauté de Communes s'engage à régler environ 3 491.71 € net au CCN.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_36-DE
Reçu le 13/03/2026

S'agissant du projet de résidence d'artistes dans l'école de Saint Georges du Bois, avec l'artiste Martin Gil, la CdC s'engage à régler environ 1 452 € TTC au CCN.

Enfin, pour le projet d'Anka Postic en partenariat avec l'association SESSION (projet « MicroFaun_e ») dans l'école de Bouhet, la CdC s'engage à régler 3 212.70 € au CCN.

Au total, la participation de la Communauté de Communes Aunis Sud s'élèvera à un montant maximum de 8 156.41 €.

Il est à noter que ces conventions de partenariat seront également signées par les artistes et les écoles concernées, marquant ainsi l'engagement de tous dans la réalisation de ces projets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce projet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'approuver les 3 convention de partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes Aunis Sud et le Centre Chorégraphique National Mille Plateaux de la Rochelle telles que jointes à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ces 3 conventions et tous documents relatifs à l'organisation de ces ateliers organisés dans le cadre du CTEAC 2025-2028,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 12 mars 2026

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Philippe BARITEAU

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200041614-20260310-2026_03_36-DE
Reçu le 13/03/2026